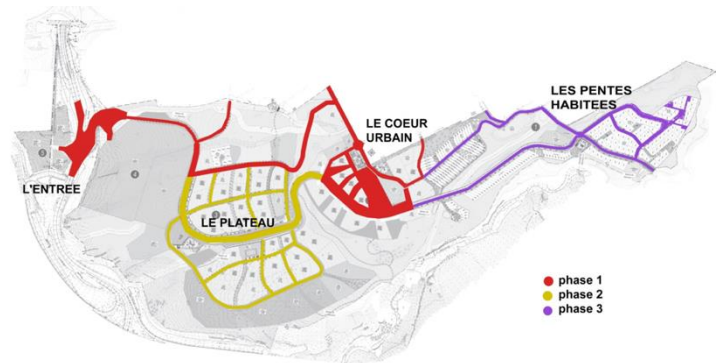


COMMUNIQUE DE PRESSE

Financement des travaux d'aménagement de la ZAC Savane des Tamarins à Saint Paul

Avance en compte courant d'un montant de 8 100 000 euros. Une trésorerie qui permettra d'engager les premiers travaux

Signature d'une convention entre la SEDRE et Action Logement Immobilier à l'occasion du congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat le 27 septembre 2022 à Lyon



Le 27 septembre à Lyon, lors du congrès national 2022 de l'Union Sociale pour l'Habitat, le Président de la SEDRE et Maire de Saint Paul, Emmanuel SERAPHIN et le Président d'Action Logement Groupe Monsieur Bruno ARCADIPANE ont signé une convention aux termes de laquelle Action Logement s'engage à verser à la SEDRE une avance d'un montant de 8 100 000 euros permettant d'engager les premières dépenses en matière d'acquisition foncière et de travaux pour l'aménagement de la ZAC Savane des Tamarins.

Les travaux de ce projet d'envergure doivent démarrer dans quelques mois.

Pour rappel, la ZAC Savane des Tamarins est située dans le bassin de vie de Plateau Caillou / Saint-Gilles-les hauts. Elle est délimitée par la route des Tamarins, le quartier existant de Plateau Caillou et la ravine Fleurimont.

D'une superficie de 90,5 hectares, cette ZAC est destinée à l'usage d'habitat, d'équipements publics et privés, de zones d'activités, de bureaux et de commerces.

La réalisation de ce quartier est prévue dans tous les documents d'urbanisme réglementaire : PLU communal, SCOT du TCO, SAR régional. Il doit permettre au pôle de vie de Plateau Caillou de se doter de tous les équipements, services et fonctions nécessaires pour s'affirmer pleinement en tant que pôle de vie secondaire à l'échelle de la Commune de Saint Paul.

La nouvelle configuration retenue par la Ville de Saint Paul garantit un aménagement équilibré répondant à la fois à la demande en logements de la population et au besoin d'accroissement de foncier à vocation économique sur le territoire. La Ville est par ailleurs particulièrement attentive à la programmation de commerces de proximité et de destination dans le périmètre de la ZAC tout en veillant à préserver et à protéger l'activité commerciale de son centre-ville.

Sur le plan environnemental, le projet a fait l'objet d'études d'impact, un inventaire des espèces protégées présents sur le site a été réalisé et des mesures de protection strictes ont été définies et soumises à l'examen du Conseil National de la Protection de la Nature.

L'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) est propriétaire de l'entièreté du périmètre de la ZAC par ordonnance d'expropriation.

Les procédures règlementaires ont été menées à terme et l'appel d'offres travaux est sur le point d'être lancé.

Le bilan financier de la ZAC est à la hauteur des ambitions que la Commune de Saint Paul et la SEDRE portent pour le territoire et ses habitants. Il s'élève à plus de 111 000 000 euros en dépenses et en recettes :

Financements	
Cessions foncières	76 M€
Subventions (FRAFU principalement)	19 M€
Participations de la commune	16 M€
Total	111 M€

La réalisation de l'opération sera scindée en trois phases indépendantes et cohérentes d'un point de vue urbain.

La phase 1, dont le financement sera considérablement facilité par l'avance en compte courant, est totalement implantée sur du foncier maîtrisé et permettra de desservir 24 îlots mixtes de logements libres et aidés, des îlots consacrés à de l'activité économique ainsi qu'à des équipements publics. Elle permet de répondre à la forte demande actuelle en foncier économique, offre à la commercialisation les îlots les plus qualitatifs pour du logement sur le cœur urbain, et privilégie l'accroche du projet avec l'urbanisation existante de Plateau Caillou.

La Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que l'Agence Française de Développement se sont déjà engagées pour un financement complémentaire de la première phase à hauteur de 2 450 000 € pour chaque établissement, sous forme de prêts.

La signature de cette convention constitue une concrétisation forte du partenariat mis en place par les deux principaux actionnaires de la SEDRE, la Commune de Saint Paul et Action Logement Immobilier, pour soutenir et accompagner la société dans la mise en œuvre de ses actions au service du territoire réunionnais et de ses habitants.

Contact presse :

Jimmy Ferblantier, responsable communication – 06 92 44 66 27